



Compagnie des Archers
de Mennecy-Villeroy



Association Loi 1901 – Compagnie d'Arc – Préfecture n°83 226 (28/09/1983) – F.F.T.A. 25 91 101 – D.D. Jeunesse & Sports : n° 91 S621 – Siège Social : Adresse du Président

BULLETIN D'ADHESION – SAISON 2026 – 2027

Nouvelle adhésion		Renouvellement	
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Date de Naissance :		Lieu de Naissance :	
Téléphone portable 1 :			
Téléphone portable 2 :			
Courriel 1 :			
Courriel 2 :			
Catégorie* :	U11	Jeunes (U13 - U21)	Adulte loisirs Adulte compétition
*détail des catégories par âge dans le formulaire FFTA ci-après. Pour les débutants adultes, licence loisirs par défaut (permet de participer aux rencontres débutants). Si l'archer souhaite basculer sur une licence compétition en cours d'année, il devra s'acquitter de la différence (14€).			

- ☐ J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos, ...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.
- ☐ L'Assurance Fédérale est incluse, sa souscription coûte 0,28€. Sur simple demande de votre part nous pouvons la retirer. (cocher si demande de retrait)

L'adhésion à la *Compagnie des Archers de Mennecy Villeroy* (CAMV) implique l'acceptation et le respect du Règlement Intérieur et des règlements des instances auxquelles la CAMV est affiliée. L'adhésion et la licence ne seront en aucun cas remboursées.



ET consultable ici REGLEMENT INTERIEUR de la Compagnie. <https://bit.ly/3wXPNdS>



ET consultable ici CONSIGNES DE SECURITE de la Compagnie <https://bit.ly/3RnpXsG>

Fait à _____, le _____
signature :



Inscription aux annonces Whatsapp pour être averti des dernières actualités (annulation de séances, événements de la compagnie, etc.) ou <https://chat.whatsapp.com/GPnuQa5PMdiEmddufghkzT>

BULLETIN D'adhésion Saison 2026-2027

Club :

N° Licence :

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié/e, elle n'est pas obligatoire ; toutes les autres données, sont à renseigner par le licencié

Identité

Civilité : NOM d'usage : NOM de naissance : Prénom : Date de naissance : CP de naissance : Pays de naissance si né(e) à l'étranger : Département de naissance : Commune de naissance : Adresse : Code postal : Ville : ☎ Mobile : ✉ Courriel :	<u>Nationalité :</u> ☐ Française ☐ Étrangère (Précisez) : <u>Responsable légal si mineur(e) :</u> Nom : Prénom : ✉ : ☎ : <u>Si né(e) à l'étranger :</u> NOM de la mère : Prénom de la mère : NOM du père : Prénom du père : Etes-vous en situation de handicap* :
--	--

Type de licences / Catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2027
Adultes	Avant le 01.01.1968 Entre le 01.01.1968 et le 31.12.1987 Entre le 01.01.1988 et le 31.12.2006	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2007 et le 31.12.2009 Entre le 01.01.2010 et le 31.12.2012 Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014 Entre le 01.01.2015 et le 31.12.2016	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2017	U 11	10 ans et moins

<u>21 ans et plus en 2027</u>	<u>- de 21 ans en 2027</u>	<u>Licences convention</u>
Adulte pratique en compétition Adulte pratique en club Adulte sans pratique	Jeunes (U13 à U21) Poussins (U11)	Convention FFSU N° : Convention UNSS N° : Convention FFSA N° :

Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.

Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence. (0.28cts €)
OU

Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Santé

Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé

J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre ou renouveler ma licence.
OU

Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition.

Personnes à joindre en cas de besoin (renseignement obligatoire pour les mineurs) :

Nom	Prénom	Téléphone	Responsable légal

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage, – Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » – Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Communication et informatique

Le licencié est informé qu'il recevra des informations liées à son adhésion et au fonctionnement de la fédération et/ou de ses instances déconcentrées, notamment sous la forme de mailing.

Le licencié peut se désabonner à tout moment de la liste de diffusion de la newsletter fédérale.

La FFTA peut inclure dans ces mailings des communications commerciales telles que des offres privilégiées et sélectionnées par la fédération.

J'accepte de voir les contenus publicitaires intégrés aux newsletters fédérales par l'utilisation de mes données personnelles.

NOUVEAU - La souscription ou le renouvellement de votre licence entraîne l'activation gratuite de votre compte Ma Petite Sponso, programme d'avantages licenciés des fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vous permet d'économiser et de soutenir votre club en même temps. C'est simple pour vous, et précieux pour le club. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc>. En activant votre compte, vous acceptez les CGU et vous pourrez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles et supprimer votre compte à tout moment.

Cochez si vous souhaitez vous opposer à l'activation de votre compte.

MAJEURS	MINEURS
Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) reconnaît que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.	Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) mineur(e) reconnaît, sous réserve du consentement de son ou ses représentants légaux , que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.
	J'autorise la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.
	Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles et au respect du droit à l'image, toute personne dont l'image ou la voix aurait été captée et diffusée dans ce cadre dispose du droit de demander le retrait de ladite image ou de ladite voix. Cette demande doit être adressée directement à l'auteur de la diffusion, accompagnée d'un justificatif d'identité. En cas de refus de retrait ou d'anonymisation de l'image, la personne concernée peut saisir la juridiction compétente afin d'obtenir le retrait. Elle dispose, à cet effet, d'un délai de trois ans à compter de la date de diffusion de l'image.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFTA, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA et anonymisées à partir de dix ans à compter de la fin de validité de ladite licence. Des durées de conservation différentes peuvent s'appliquer dès lors que licencié effectue une compétition fédérale ou passe des diplômes fédéraux. Les durées de conservation sont à retrouver dans la politique de confidentialité de la fédération française de tir à l'arc.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place Georges Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support.informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Engagement de l'adhérent

En adhérant à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels, bénévoles et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ;
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA ;

Honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)



QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐☐

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

☐☐

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

☐☐

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

☐☐

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

☐☐

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

☐☐

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

☐☐

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

☐☐

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

☐☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE

OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

En cas d'accident ou de problème de santé, cette fiche permettra au corps médical de prendre immédiatement les dispositions nécessaires.

Nom et prénom de l'archer : Date de naissance :/...../.....

Adresse..... ^{Texte} Commune..... Code postal.....

N° de sécurité sociale : Mutuelle :

Groupe sanguin (s'il a été déterminé) :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Prénom NOM	Père / mère / tuteur	N° tél. domicile	N° tél. portable	N° tél. bureau

La famille est invitée, dans l'intérêt de l'enfant, à répondre le plus exactement possible au questionnaire ci- dessous

	Non	Oui : lequel(le)s
Allergies connues		
Médicaments contre-indiqués		
Problèmes de santé		
Traitement médical en cours		
Autres renseignements utiles		

(*) : *malaises, troubles nerveux, convulsions épilepsie, séquelles d'accident, etc.*

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE ET D'ANESTHÉSIE EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e)....., père, mère, tuteur (*rayez les mentions inutiles*)

de l'enfant (nom, prénom).....,

autorise le responsable nommé en haut de cette fiche à prendre toutes les mesures utiles en cas d'urgence (transport, admission en centre hospitalier, anesthésie locale ou générale) et déclare que cette autorisation est valable pour toute la saison 2026 / 2027.

A, le/...../.....

Signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)



Compagnie des Archers
de
Menemery - Villerois



LA SECURITÉ POUR TOUS

Exemplaire à rendre signé

Le tir à l'arc pourrait être un sport dangereux si l'on ne respectait pas les quelques consignes de sécurité et de règles de savoir vivre qui vous sont présentées ici.

Chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres. Le CENSEUR est chargé officiellement de veiller à la sécurité de tous. Il a une fonction de prévention et saura répondre à vos questions. Il a également le pouvoir et le devoir de sanction des manquements ou omissions à la discipline que vous pourriez commettre.

Le code de conduite du bon archer

- j'arrive à l'heure aux cours et à tout événement auquel je dois participer
- le salut amical à mes camarades, qu'ils soient archers ou non, est de rigueur à mon arrivé
- avant de tirer ma première flèche, je n'oublie jamais le salut traditionnel : « ARCHERS JE VOUS SALUE ! »)
- je suis attentif aux conseils de mon formateur et des archers confirmés
- je n'hésite pas à demander des explications, lorsque je n'ai pas compris ou que je ne sais pas : les réponses de mes aînés dans le sport m'aideront à évoluer
- je respecte le silence et la concentration des autres archers
- je salue lorsque je quitte l'entraînement



Le respect du matériel

- je suis responsable des locaux que la Mairie met à ma disposition - le respect du matériel contribue à la sécurité de tous :
 - je dois respecter le matériel, qu'il me soit confié par la Compagnie ou qu'il soit le mien
 - avant chaque début d'entraînement, j'en vérifie le bon état (l'arc, la corde, les flèches...) •
 - lorsque j'ai fini de tirer, je remets mon matériel à la place où je l'ai trouvé

Sécurité du PAS DE TIR

- je n'arme jamais mon arc en le pointant vers quelqu'un
- je ne sors pas les flèches de mon carquois tant qu'un archer se trouve devant le pas de tir
- si ma flèche tombe devant la ligne de tir, je ne la ramasse pas
- je ne tire pas mon arc à l'horizontal
- si je ne tire pas ou dès que j'ai fini de tirer, je recule derrière la ligne d'attente (2m derrière la ligne de tir) et je pose mon arc sur son support
- j'attends le signal avant d'aller en cible (« FLÈCHES »)
- je ne vais jamais en cible avec mon arc
- en allant en cible, je ramasse les flèches qui sont à terre, même si ce ne sont pas les miennes
- un seul archer retire les flèches, pendant que les autres se tiennent 2 mètres derrière
- je marche pour aller en cible
- je ne cours jamais avec des flèches sur moi (dans le carquois ou à la main)
- je ne joue pas avec mes flèches : une fois qu'elles sont retirées de la cible, je les remet dans mon carquois

Date :

Nom et Signature de l'Archer :



Si je ne respecte pas les règles, je mérite une sanction : une amende ou un travail d'intérêt général (T.I.G.) !



Compagnie des Archers
de
Mennecy - Villeroy



LA SECURITÉ POUR TOUS



Exemplaire à conserver

Le tir à l'arc pourrait être un sport dangereux si l'on ne respectait pas les quelques consignes de sécurité et de règles de savoir vivre qui vous sont présentées ici.

Chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres. Le CENSEUR est chargé officiellement de veiller à la sécurité de tous. Il a une fonction de prévention et saura répondre à vos questions. Il a également le pouvoir et le devoir de sanction des manquements ou omissions à la discipline que vous pourriez commettre.

Le code de conduite du bon archer

- j'arrive à l'heure aux cours et à tout événement auquel je dois participer
- le salut amical à mes camarades, qu'ils soient archers ou non, est de rigueur à mon arrivé
- avant de tirer ma première flèche, je n'oublie jamais le salut traditionnel : « ARCHERS JE VOUS SALUE ! »)
- je suis attentif aux conseils de mon formateur et des archers confirmés
- je n'hésite pas à demander des explications, lorsque je n'ai pas compris ou que je ne sais pas : les réponses de mes aînés dans le sport m'aideront à évoluer
- je respecte le silence et la concentration des autres archers
- je salue lorsque je quitte l'entraînement



Le respect du matériel

- je suis responsable des locaux que la Mairie met à ma disposition - le respect du matériel contribue à la sécurité de tous :
 - je dois respecter le matériel, qu'il me soit confié par la Compagnie ou qu'il soit le mien
 - avant chaque début d'entraînement, j'en vérifie le bon état (l'arc, la corde, les flèches...) •
 - lorsque j'ai fini de tirer, je remets mon matériel à la place où je l'ai trouvé

Sécurité du PAS DE TIR

- je n'arme jamais mon arc en le pointant vers quelqu'un
- je ne sors pas les flèches de mon carquois tant qu'un archer se trouve devant le pas de tir
- si ma flèche tombe devant la ligne de tir, je ne la ramasse pas
- je ne tire pas mon arc à l'horizontal
- si je ne tire pas ou dès que j'ai fini de tirer, je recule derrière la ligne d'attente (2m derrière la ligne de tir) et je pose mon arc sur son support
- j'attends le signal avant d'aller en cible (« FLÈCHES »)
- je ne vais jamais en cible avec mon arc
- en allant en cible, je ramasse les flèches qui sont à terre, même si ce ne sont pas les miennes
- un seul archer retire les flèches, pendant que les autres se tiennent 2 mètres derrière
- je marche pour aller en cible
- je ne cours jamais avec des flèches sur moi (dans le carquois ou à la main)
- je ne joue pas avec mes flèches : une fois qu'elle sont retirées de la cible, je les remet dans mon carquois

Date :

Nom et Signature de l'Archer :

 **Si je ne respecte pas les règles, je mérite une sanction : une amende ou un travail d'intérêt général (T.I.G.) !**

CAMV – Compagnie des Archers de Mennecy Villeroy



Compagnie des Archers
de Mennecey-Villeroy



Association Loi 1901 – Compagnie d'Arc – Préfecture n°83 226 (28/09/1983) – F.F.T.A. 25 91 101 – D.D. Jeunesse & Sports : n° 91 S621 – Siège Social : Adresse du Président

TARIFS – SAISON 2026 – 2027

DEBUTANTS :

Poussins (9-11 ans) : 168€ +30€ hors Mennecey(*)

Jeunes : 191€ +30€ hors Mennecey(*)

Adultes : 201€ +30€ hors Mennecey(*)

Le club fournit l'arc la première année et propose une location par la suite.

Le nouvel archer devra acheter le matériel de protection, ses flèches et son carquois. Une commande groupée est réalisée en début d'année pour ceux qui le souhaitent (environ 70€).

RENOUVELLEMENT :

Adultes compétition : 165€ +30€ hors Mennecey(*)

Adultes loisir : 151€ +30€ hors Mennecey(*)

Jeunes : 141€ +30€ hors Mennecey(*)

Poussins : 118€ +30€ hors Mennecey(*)

Remise famille : -10€ à partir du second membre du foyer

(*)Contribution hors Mennecey :

Le supplément de 30€ pour les adhérents non domiciliés sur la commune est une participation, reversée à la Mairie, couvrant l'accès aux structures sportives municipales.

LOCATIONS :

Kit arc complet avec sac : 70€

+ chèque de caution de 400€, débité uniquement en cas de perte ou dégradation du matériel.

Modes de paiement acceptés : Virement, Chèque, Coupon sport Mennecey, Coupon sport ministère des sports, ANCV sport (+1% frais de dossier).

Paiement en 3 fois possible uniquement par chèque.

/!\ Aucune facture acquittée ne sera éditée avant encaissement de la totalité de la cotisation. Pour les participations tierces (coupon-sport, ANCV, etc.) : un chèque de caution du montant de la participation sera demandé. En cas de non validation de la participation tierce au 15 janvier, le chèque sera encaissé.

Toute cotisation est due pour la saison entière quelle que soit la date d'adhésion. Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cas de radiation ou d'abandon en cours d'année.